

la discussion. C'est pourquoi la délégation suisse déclare en outre que la question de la date du Congrès n'a pas été discutée avec suffisamment de sérieux pour donner une décision sur la date du Congrès. C'est pourquoi la délégation suisse s'abstient de voter et se réserve le droit de proposer le retrait des thèses, l'élaboration de nouvelles thèses dans les sens déjà mentionnés, et la fixation d'une date du Congrès répondant à ces nécessités, après avoir donné un exposé de tous ses arguments politiques mentionnés en 2.a) et b) pendant la discussion de chaque question politique soumise au C.M.

5. Dans son attitude sur la question de la date du Congrès, la délégation suisse se sépare à la fois de l'argumentation du P.C.I. et surtout des positions politiques exprimées et connues du camarade Munis dont l'attitude a montré à nouveau que la pratique actuelle de l'Internationale n'est pas seulement capable d'éclairer ces honnêtes camarades révolutionnaires mais tend seulement à les éloigner politiquement de nous et à les renforcer dans leur point de vue objectivement contre-révolutionnaire (par des manœuvres d'unification sans principe, par exemple le cas J.-F.)
6. Une décision éventuelle de recul du Congrès aurait seulement comme conséquence pour nous que nous n'aurions plus pendant la discussion sur les thèses politiques besoin d'établir la nécessité de fixer une date ultérieure du Congrès, nécessité découlant de nos arguments politiques.

M.A.S.

- - - -

DECLARATION DE LA DELEGATION SUISSE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'INTERNATIONALE

1. Le S.I. est la direction responsable effective de la Quatrième Internationale. En tant que telle, le S.I. a, au cours de ses deux années et demie d'activité depuis le printemps 1945 (premièrement comme Secrétariat Européen, puis à partir de 1946, comme S.I.), commis une série de fautes très sérieuses et ainsi rendu confuse la conscience de nos membres et qui plus est, des masses. Pour clarifier la confusion mentale qui en a résulté, il est nécessaire de faire une autocritique ouverte.
2. C'est pourquoi la délégation suisse propose la résolution suivante:
Le S.I. élaborera et soumettra à la discussion une nouvelle résolution. Ce projet contiendra:
 - a) une déclaration ouverte et honnête des fautes sérieuses commises par lui;
 - b) une correction ouverte et honnête de ces fautes;
 - c) une analyse des causes qui ont conduit à ces fautes.

- - - -